

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 19/03/2018

Le lundi 19 mars 2018 à 18h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le mardi 13 mars 2018, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Denis BROLIQUIER Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : Mme GUILLOTEAU

PRESENTS : MM. BROLIQUIER, CHAILLET, Mme de BROASSE, M. CALMARD, Mme BONNET SAINT GEORGES, M. ROYER, Mme BAUGUIL, M. BERNARD, Mme DESCOUR, M. SANSOZ, Mmes GUILLOTEAU, DOR.

ABSENTS EXCUSES : M. GIBERT, Mme de LAVERNEE

DEPOTS DE POUVOIR : M. GIBERT pouvoir à M. BROLIQUIER
Mme de LAVERNEE pouvoir à Mme BONNET SAINT GEORGES

ABSENT : M. DAYME

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15/01/18

M. le Maire : Je voulais saluer la mémoire de deux personnes importantes pour notre arrondissement qui ont disparu au cours des dernières semaines. D'abord, Paul Malapert, il avait été élu autour de la table de ce conseil, il est décédé le 22 janvier dernier à l'âge de 98 ans. C'était assurément un grand monsieur dans tous les sens du terme. De sa haute taille il en imposait avec son regard d'un bleu translucide. Et il a beaucoup compté dans notre quartier. Il était né ici, le 1^{er} janvier 1920. Il avait été baptisé à Ainay. Il a été enterré le 27 janvier à Ainay. Il avait fait des études de Lettres, des études de Droits, 5 ans d'obligation militaire dans les chantiers de jeunesse puis en tant qu'officier. Toute sa vie, il a assuré la promotion du transport par la voie d'eau à travers une société qu'il a dirigé pendant plus de 40 ans, CITERNA, leader français du transport de la voie d'eau. Ses responsabilités nationales l'avaient amené à habiter pendant plusieurs décennies à Paris, Neuilly sur Seine plus exactement, où il avait été élu. Il avait joué un rôle de conseiller auprès de l'inamovible maire de Neuilly de l'époque. Il avait été marié à Denise que nous avons également enterrée il y a quelques années. A sa retraite il est revenu sur Lyon. Il a eu un engagement politique, très giscardien, très libéral. Il avait des responsabilités au parti républicain, ce qui l'avait conduit à figurer sur la liste menée par Camille Georges en 1983 et à être élu, simple conseiller d'arrondissement. Il parlait peu mais ses avis étaient toujours censés. Il avait une très belle hauteur de vue et il était extrêmement écouté y compris par le Maire de Lyon et le 1^{er} adjoint du Maire de Lyon. Il a été élu jusqu'en 1989. Par ailleurs, il avait pris des responsabilités importantes au Rotary dont il a été le gouverneur régional. Puis, il avait présidé l'Académie de Lyon pendant une longue période, il avait été chancelier de l'Académie de Lyon. Je tenais à saluer sa mémoire comme un habitant de notre quartier qui s'était beaucoup dépensé pour lui et apporter son conseil et son temps à l'évolution de son territoire. La deuxième personne dont je voulais saluer la mémoire, c'est M. Georges Cognard. Il était né quelques années après en 1926 et il avait dirigé le CCAS à l'époque où celui-ci était dans cette salle, dans le coin à l'entrée. Il l'avait dirigé de 1973 à 1988, après avoir travaillé à la mairie du 7^{ème} arrondissement. Quelques années avant sa retraite il avait pris la présidence de l'association d'entraide aux personnes âgées du 2^{ème} arrondissement à la suite de M. Duque. Celui-ci fondée en 1947 et avait créé « Art et Charité ». Les anciens lyonnais se rappellent de M. Duque qui habitait rue Franklin et qui avait été la personnalité la plus engagée, avec Pierre Roiret, au service des personnes âgées dans notre ville dans les années 1945 à 1970. L'association qu'il présidait s'appelait d'ailleurs « Association Entraide aux personnes âgées du 2^{ème} arrondissement - Art et Charité », C'est eux qui organisait pour gagner de l'argent les conférences « Connaissances du Monde » et qui ont eu un succès phénoménal pendant deux décennies à la salle Rameau. La secrétaire de cette association était Jeanine Moreau qui est toujours parmi nous et qui a beaucoup travaillé pour les personnes âgées. Aujourd'hui, c'est Hélène Carret qui a succédé à M. Cognard. M. Cognard a présidé cette association jusqu'en 2012, il a passé beaucoup de temps pour les personnes âgées de l'arrondissement et je tenais à saluer sa mémoire.

02/17/629 Lyon 2e - Convention de servitude d'appui-accrochage sur la façade de l'église Saint-Bonaventure accordée par la Ville de Lyon au profit du SYTRAL - EI 02052.

RAPPORTEUR : Grégory SANSOZ

M. Sansoz : Actuellement l'Eglise Saint Bonaventure est en rénovation et nous sommes en train de créer un parvis aussi devant cette église emblématique de notre arrondissement et de notre ville d'ailleurs. Comme vous le savez les câbles permettant aux trolleys de circuler sont déjà attachés sur la façade. Là en gros on va décrocher et remettre et le SYTRAL sera responsable du bon fonctionnement et de l'entretien de cette installation. On peut regretter qu'on n'ait pas profité de ces travaux pour essayer d'enlever ces câbles de la façade de l'église pour lui redonner un peu de liberté. Après, est-ce que d'avoir des poteaux devant étaient la bonne solution ? On peut aussi se poser la question. Est-ce que c'est une occasion manquée. Je ne sais pas, mais en tous cas, je propose de voter oui pour cette délibération qui permettra aux trolleys de circuler.

M. le Maire : Il est difficile de dire non à une telle délibération à partir du moment où on a envie d'avoir des véhicules propres en ville et notamment les trolleys bus qui sont installés depuis des décennies sur notre ville et qui permettent d'avoir un transport non polluant. Ce bâtiment de Saint-Bonaventure, vous l'avez dit, on a engagé des travaux extrêmement importants, ce n'est qu'une première tranche, sur l'extérieur, sur l'étanchéité. Il y a eu dimanche dernier un concert d'orgue qui était le dernier concert d'orgue avant la restauration parce que la ville de Lyon a franchi le pas c'était une demande que nous avons depuis longtemps pour apporter le tiers du financement à la rénovation de l'orgue. L'orgue ne jouera plus pendant 3 / 4 ans le temps nécessaire à sa restauration.

Mme Guilloteau : La Région a aussi apporté son aide.

M. le Maire : Je ne le savais pas. Je sais qu'il y avait un tiers pour l'église de Lyon, à travers la fondation Saint Irénée, un tiers pour la ville de Lyon et j'avais cru comprendre que un tiers était privé (l'association recherchant toujours 50 000 euros pour boucler le budget). Et puis, il y a aussi le parvis, auquel la mairie du 2^{ème} arrondissement va apporter 80 000 euros sur son budget pour accompagner ces travaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/17/630 Lyon 2e - Constitution de servitude d'ancrage sur la parcelle cadastrée BD 109 accordée par la Ville de Lyon au profit de GrandLyon Habitat nécessaire à la réalisation d'une isolation extérieure - EI 02062.

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

ADOpte A L'UNANIMITE

02/17/631 Organisation des temps scolaires et périscolaires de la ville de Lyon à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

Mme Descour : Ce scénario n'est pas sans poser de nombreuses questions aux parents et aux enseignants parce qu'il apporte un certain nombre de modifications notamment sur les temps de garde et l'allongement de la pause méridienne. A de nombreuses reprises nous avons alerté la Mairie Centrale et nous sommes toujours en attente d'un courrier que nous avons adressé à l'adjoint. Nous partageons les inquiétudes des parents, des enseignants, des directeurs d'école mais dans le respect du vote des conseils d'école je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/17/632 Périmètres scolaires.

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

ADOpte A L'UNANIMITE

02/17/633 Approbation d'une convention cadre triennale entre la Ville de Lyon et l'association Arty Farty.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Je donne un avis favorable pour cette 1^{ère} partie du festival. Etant de la génération des nuits sonores, je n'ai loupé aucune édition depuis le début. En revanche on émet un avis plutôt réservé sur cette 8^{ème} édition du Forum European Lab qui selon la programmation « attrape des utopies contemporaines comme l'effacement des frontières entre l'homme et l'animal. Une nouvelle communauté d'activistes européens de plus en plus engagés et de moins en moins encartés au plus près des terrains et des blessures sociales » avec comme thématique cette année « l'anniversaire de mai 1968 et la régression des mouvements européens avec le drame des élections en Italie ». Je ne suis pas sûre qu'un festival électronique ait à se prononcer sur des activités politiques. Laissons la culture et la musique et la politique d'un autre côté.

M. le Maire : Je partage votre opinion. Moi non plus je n'ai pas dû louper beaucoup d'éditions. Je ne suis pas tout à fait dans cette génération-là, je me sens parfois un peu en décalage, mais j'aime bien !

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/634 Approbation d'une convention d'occupation gratuite et temporaire du domaine public à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or pour l'organisation d'expositions.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Avis favorable puisque c'est un écrin formidable du Parc de la Tête d'Or qui permet d'accueillir des expositions d'avril à octobre. On espère juste que la Mairie Centrale va accepter la demande de la mairie du 6^{ème} d'être consultée dans le choix de la programmation. En mairie d'arrondissement on aime bien quand on est consultée, voire même quand on est intégrée au processus de décision. Si la mairie du 6^{ème} avait son petit mot à dire et à participer à l'appel à projet cela serait encore mieux.

M. le Maire : On est d'accord.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/635 Attribution de subventions de fonctionnement à 5 associations pour un montant global de 59 800 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel FIC et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles (FIMA) - Approbation d'une convention d'application.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

Non-participation au vote : Mme Dor

02/17/636 Modification des conditions de la gratuité de la mise à disposition par la Mairie du 2^e arrondissement de locaux sis 32 cours Bayard à Lyon 2^e au profit de l'Académie d'Architecture de Lyon EI 02 062.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : A la mairie du 2^{ème} arrondissement on s'était mis en quatre pour mettre à disposition ce local, certes inoccupé mais pensant que la société l'Académie d'Architecture de Lyon avait complètement sa place à la Confluence, à quelques centaines de mètres des Archives municipales. Il y avait une vraie cohérence. Nous avons donc fait un effort mais depuis un an, suite aux tergiversations de l'Académie, nous sommes dans un incertitude juridique. Cette nouvelle délibération met fin à cette incertitude juridique. On est content de tourner la page de cet épisode qui n'a que trop duré.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/637 Adaption de l'opération n° 60047528 "Etude pour convention patrimoine 2015-2020 et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 programme 20005.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Lorsqu'il s'agit de sauvegarde du patrimoine lyonnais nous ne pouvons être que favorable.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/638 Rives de Saône - Aménagement de Débouché de la passerelle du Palais de Justice - Aménagement de la promenade du Défilé de la Saône - Aménagement des Terrasses de la Presqu'île - Avenants n° 1 aux conventions de maîtrise d'ouvrage unique avec la Métropole de Lyon - Adaptation du montant - Opération 60074001 - Autorisation de programme n° 2009-3 - Programme 00012.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : Cette délibération, nous l'avons reçue il y a quelques semaines. Elle est tombée comme un coup de tonnerre dans la mesure où, entre les lignes, nous avons vu que ce rapport amputait de moitié le projet des terrasses de la presqu'île sur le secteur compris entre le pont Bonaparte et la place d'Albon. Le montant initial voté était de 29 millions d'euros. Aujourd'hui, on nous demande de voter une baisse de ce montant des travaux à 14,6 millions d'euros. Le projet portait sur 5 hectares, il passe à 2 hectares. On savait tous que dans le temps, les terrasses de la presqu'île étaient prévues sur 2 tranches mais aujourd'hui rien ne nous a été dit. Qu'est qui disparaît du programme ? Est-ce la 2^{ème} tranche qui va être noyée au fond de la Saône ? On n'a pas d'explication. Il y a un mois, j'étais dans le bureau de Michel Le Faou avec Mme le Maire du 1^{er} arrondissement. Il nous avait invités pour évoquer ce dossier, ce que nous avons fait pendant plus d'une heure. Il n'a même pas eu le courage de nous annoncer cette coupe budgétaire drastique puisqu'elle concerne plus de 50% de l'opération. En commission municipale, il y a quelques jours, un élu a interrogé la commission urbanisme et la Ville a laconiquement répondu je cite : « le programme initial a été revu à la baisse, il est moins ambitieux que celui présenté en 2011 /2012 ». Ce n'est plus le même programme, c'est tout ! Qui a décidé cela ? Au nom de quoi cette coupe drastique est-elle faite ? En 18 ans de mandat de Maire, c'est la première fois que je vois cela. Est-ce que « plus c'est gros plus ça passe » ? Je ne sais pas. En tous cas, cela a dû mal à passer. Cette décision et la façon dont elle nous est présentée, même pas un appel, uniquement en lisant entre les lignes de ce rapport pour essayer de comprendre de quoi il s'agissait et on ne comprend toujours pas. Les Rives de Saône ont été un argument majeur de la campagne de Gérard Collomb et aujourd'hui, oui les parties qui ont été réalisées sont agréables. Mais entre les 2 ans de retard du parking d'une part, un contentieux qui n'en finit pas et cette division du budget global par 2, on est très loin du compte pour les seules terrasses de la presqu'île.

Cela nous pose des questions. Faut-il considérer que nos collectivités sont dans une impasse financière telle qu'il est nécessaire de couper dans les budgets à coup de millions d'euros ? La question est de savoir si les autres projets qui avaient été votés à la PPI il y a un peu plus de 2 ans maintenant, sont aussi menacés ? Est-ce que les travaux engagés du PEM Perrache sont remis en cause ? Est-ce que les travaux de la rue Victor Hugo sont remis en cause ? Est-ce qu'on va voir au fil des conseils municipaux successivement les projets être abandonnés ou réduits de la sorte, mois après mois ? Je propose à la majorité de ce conseil de voter pour cette délibération. On ne peut pas voter contre dans la mesure où il faut bien avancer mais je demande à Michel Le Faou, qui est le premier concerné, le patron de l'opération, de revenir avant le prochain conseil municipal du 26 mars prochain, en pleine transparence, nous expliquer pourquoi ce choix a été fait et pourquoi il ne nous l'a pas dit auparavant.

M. Bernard : Je crois que vous êtes un peu dans l'exagération mais ça, c'est votre habitude politicienne. Pour des raisons purement techniques et géologiques, il est certain que les terrasses de la presque île ne peuvent pas être conçues dans la forme imaginée par les différents architectes et par les différents paysagistes. Vous le savez que cette Saône est une rivière qui est très souvent en crue. On ne peut pas non plus faire ce qui était prévu, à savoir un certain nombre d'esplanades végétalisées ou mise à disposition des riverains pour se balader avec le risque que cela comportait à chaque inondation et de se retrouver dans une situation compliquée ou de réfections qui auraient coûté bien entendu de l'argent aux contribuables. C'est une décision qui marque un peu de sagesse contrairement à ce que vous dites et surtout c'est aussi de prendre en compte la difficulté qu'on a sur ce parking Saint Antoine. On sait qu'on arrive en fin de concession, c'est moi-même qui avait donné la prorogation du parking actuel avant démolition et qui nous coûte de l'argent. Vous savez qu'il y a encore deux étages qui sont inutilisables à cause des eaux. Ne faisons pas contre mauvaise fortune un argument politique en pensant que tout le reste de la PPI ne sera pas réalisé. Soyons un peu réservé sur des critiques qui n'ont pas lieu d'être.

M. le Maire : Je vous remercie M. Bernard de nous donner ces précisions. Elles sont complètement contraires à ce qui m'avait été indiqué dans le bureau de M. Le Faou l'autre jour. Il m'a confirmé qu'à l'exception de la cour de récréation, puisqu'il y avait trois écoles qui devaient utiliser cette espace comme cours de récréation, il n'y a plus qu'une école dans le quartier donc l'espace allait être réduit. Il m'avait pourtant confirmé que la totalité des travaux envisagés allaient être fait à l'identique de ce qu'était le projet initial. J'ai abordé avec lui la question d'un jardin partagé qui est une demande très forte du conseil de quartier Bellecour/Cordeliers et il y a une promesse d'étudier la possibilité de mettre un jardin partagé de quelques centaines de mètres carrés à la place d'une partie de la cour d'école. Alors si vous me dites qu'il y a encore des modifications par rapport à ce programme pourtant confirmé il y a 3 semaines, je comprends encore moins le dossier. Moi je parlais de la partie abandonnée, celle qui va de la rue Grenette jusqu'à la rue Colonel Chambonnet. C'est le socle sur lequel est posé le marché. Ce socle présente des fissures et un risque d'affaissement. Ce n'est pas tout à fait nouveau puisque le début de l'affaissement daté de 1995. Le socle ne s'est pas complètement écroulé mais chaque année il y a des fissures plus importantes et des mouvements de plusieurs centimètres sur ce socle. Ce socle doit être refait. Je veux bien croire que cela a un coût mais il n'y a pas d'aspect géologique.

M. Bernard : Vous savez bien qu'il sera fait à terme. Vous savez très bien qu'à la Métropole j'ai la responsabilité de l'aménagement des rives, de tout ce qui touche le fleuve et la rivière, vous pouvez aussi écouter qu'il y a une réflexion qui se fait aujourd'hui par rapport à des crues qui sont autrement plus fortes qu'on l'a imaginé dans le passé. Entre les crues décennales, les crues quinquennales, vous voyez que tout cela nous porte aujourd'hui une réflexion sérieuse.

M. le Maire : Si ce n'est que de la technique pourquoi ne nous le dit-on pas ? On est capable de comprendre des mouvements de crues. Et puis, dans ces cas-là, on peut se poser la question de la qualité des études préalables. Si cela fait des années qu'on étudie ce projet, ne me dites pas que le fait qu'on abandonne la réfection du socle du marché Saint Antoine cela a à voir avec les crues. Les crues ne sont pas venues à ce niveau là depuis 1955.

M. Bernard : M. le Maire, il y a tout l'aménagement du quai bas et pour preuve que nous avons la volonté de faire des rives de Saône ce qui a été programmé pour la campagne électorale de ce mandat ci, c'est qu'aujourd'hui nous sommes en train de faire le continuum qui va du quai Rambaud jusqu'à Ainay, notamment sous le passage glauque constitué par le Pont autoroutier et par le pont Kitchener. Vous savez que de gros travaux ont été entrepris et nous sommes en train de faire ce continuum. Vous voyez bien que la PPI se réalise.

M. le Maire : Je ne vois qu'une chose dans ce rapport : 50% du budget a disparu et ainsi que 50% de la surface concernée par les travaux voté. Il y avait eu un engagement de l'équipe au pouvoir à la Métropole de Lyon et qu'aujourd'hui cet engagement n'est pas tenu, je le déplore et je mets ce rapport aux voix.

M. Bernard : Lorsqu'on fait des terrassements le long du bâtiment Pitance, on se trouve confronté à effectivement des problèmes de mise en péril du bâtiment et il a fallu conforter d'une manière assez forte toute cette partie-là. Vous savez très bien que ce genre de travaux sont des travaux conséquents et qu'on ne peut pas complètement quantifier en terme financier.

M. le Maire : J'entends vos explications M. Bernard, je continue de trouver inadmissible que j'apprenne comme cela les informations et que les élus responsables que nous sommes apprennent au détour d'une délibération ce type d'information.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/639 Attribution d'une subvention de fonctionnement de 60 000 euros au Comité des Fêtes de la Ville de Lyon et de la Métropole - Approbation d'une convention d'application.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

M. le Maire : Des fêtes qui sont devenues traditionnelles au fil des ans à Lyon.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/640 Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association "AOA Production", pour l'organisation de la 7e édition du festival "Les Intergalactiques", du 13 au 22 avril 2018.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/641 Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association "Lyon Bande Dessinée Organisation", pour l'organisation de la 13e édition du Festival de la Bande Dessinée de Lyon, les 8, 9 et 10 juin 2018 - Approbation d'une convention d'application.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Comme chaque année, la mairie du 2^{ème} est partenaire avec un événement en mairie et on vous donne rendez-vous au mois de juin.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/642 Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association "Antenne Mobile d'Action Culturelle", pour l'organisation des 33e rencontres de conteurs en Rhône-Alpes, "Paroles en Festival", du 25 mai au 16 juin 2018.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOpte A L'UNANIMITE

02/17/643 Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de quatre emprunts d'un montant de 2 562 500,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 23 logements (17 logements PLUS et 6 logements PLAI) situés 28, rue Casimir Perrier / rue Smith à Lyon 2^e.

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

Mme Bonnet Saint Georges : Nous soutenons tous les projets de construction de VEFA ou de réhabilitation de logements sociaux dans le 2^{ème} arrondissement, mais nous alertons aussi systématiquement pour harmoniser la présence de ces logements aidés dans tout l'arrondissement du nord au sud afin de ne pas alourdir d'avantage le quartier Smith / Casimir Périer dont le taux SRU de cet IRIS est déjà supérieur à 30%. Je vous propose de voter contre pour marquer notre volonté d'homogénéiser les taux SRU dans la globalité de l'arrondissement et non en concentrant aux mêmes endroits.

M. le Maire : J'approuve votre proposition, plus d'un tiers de logements sociaux sur un micro quartier comme celui-là, on n'a pas besoin de logements sociaux supplémentaires, entièrement d'accord pour arriver au 25%. On a fait un effort considérable et la mairie du 2^{ème} arrondissement a apporté sa pierre à l'édifice pour monter en puissance. Aujourd'hui, on est passé de 7% à 13% de logements sociaux. Ce n'est pas un refus du logement social, c'est un refus de logement social sur un secteur, sur lequel on estime qu'il y en a suffisamment.

M. Bernard : On parle d'équilibrer, je voudrais vous dire que cet arrondissement il va de la Confluence jusqu'à la place de la Bourse.

M. le Maire : Justement, on ne met pas tous les logements sociaux sur Perrache.

M. Bernard : Mais on ne met pas tous les logements sociaux sur Perrache, vous le savez très bien. L'avantage qui est fait aujourd'hui à Perrache et j'en suis le premier témoin, c'est qu'il ne fait aucune différence d'un point de vue architectural et c'est peut-être pour cela que la mixité sociale est mieux accepter. Que vous soyez dans un logement social ou acquis en l'achetant il n'y a pas de différence d'architecture sur le bâtiment et c'est ça qui donne confiance d'une part à ce qui habitent et la volonté sans aucun doute de préserver ce qui est joli. C'est ce qui se passe à la Confluence.

M. le Maire : Là, on n'est pas tout à fait à Confluence, on est plutôt sur le quartier ancien de Perrache.

M. Bernard : C'est en face de la porte d'entrée de l'ancien marché gare.

M. le Maire : Chacun décidera en fonction de ses choix politiques. Je demande à la majorité de ce conseil de voter contre.

M. Bernard : Mais vous avez encore une majorité M. le Maire ? Je croyais que vous aviez quitté votre parti politique ?

REFUSE A LA MAJORITE

12 VOIX CONTRE : MM. BROLIQUIER, CHAILLET, Mme de BROSSE, M. CALMARD, Mme BONNET SAINT GEORGES, M. ROYER, Mme BAUGUIL, Mme DESCOUR, M. SANSOZ, Mmes GUILLOTEAU.

2 VOIX POUR : M. BERNARD, Mme DOR

02/17/644 Les Lions du Sport - Attribution de subventions pour un montant de 18 000 euros aux associations sportives de proximité.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

ADOpte A L'UNANIMITE

02/17/645 Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association "Lyon Hockey Club" pour l'organisation de la 3e édition du tournoi international "Charlemagne Cup", du 31 mars au 2 avril 2018 à la patinoire Charlemagne à Lyon 2e

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Le club demandait 5 000 euros, cette année la Mairie Centrale a décidé de l'accompagner à hauteur de 4 000 euros. J'avais souhaité qu'on accepte 5 000 euros mais il en a été décidé autrement. Le Lion Hockey Club est un club qui compte beaucoup sur l'arrondissement et son grand frère le LHC compte encore plus sur la Métropole et même c'est une référence en matière de hockey. Ils ont gagné la coupe de France de hockey sur glace. Ça fait rayonner l'arrondissement, la Ville, la Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/17/646 Attribution d'une subvention de 22 500 euros à l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon, sis 176 rue de Créqui - 69484 Lyon cedex 03, pour la mise en place d'un dispositif d'accès au droit territorialisé - Approbation et autorisation de signature d'une convention mixte - Année 2018.

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

Mme Bonnet Saint Georges : Ce dispositif avait été créé par Albéric de Lavernée, Maire du 2^{ème} arrondissement pendant son mandat de 1989 à 1995. Face au succès de ce dispositif, les autres arrondissements l'ont eux aussi mis en place. A la mairie du 2^{ème} ces permanences ont lieu tous les mercredis de 10h à 13h sur rendez-vous. En 2017 il y a eu 36 permanences et 155 consultations gratuites. La Ville de Lyon nous propose de voter une subvention de 22 500 euros à l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon pour soutenir cette action. Quand les bonnes idées du 2^{ème} sont reprises, je vous demande de voter très favorablement.

M. le Maire : Effectivement, beaucoup de succès pour cette permanence de l'avocat ici, qui est très bien gérée par notre service accueil et par un avocat compétent sur lequel on a que des retours extrêmement positifs.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. le Maire : Au chapitre des questions diverses, un mot sur la fermeture de la voûte ouest de Perrache. Elle nous avait été annoncée officieusement au mois de septembre 2017 et puis nous avons eu une annonce de la fermeture officielle à partir de Noël jusqu'à la fin du marché pour permettre un début de travaux au 1^{er} janvier. Et puis, dans le bureau du directeur général de la SPLA il y a quelques semaines, c'était soit les derniers jours d'avril, soit les tous premiers jours de mai, mais assurément le 1^{er} mai pour permettre le début des travaux de rénovation pour une période un peu supérieure à 1 an. On a appris il y a quelques jours que finalement cette décision était une nouvelle fois retardée pour une fermeture en juillet pour un début des travaux à la fin de l'été. Nous espérons que cette décision ne va pas être encore une fois reportée. On est un peu inquiet. Cela fera plus d'un an de retard, alors que les financements sont là. On a du mal à comprendre, car nous n'avons pas d'explications sur le pourquoi de ce retard. Est-ce une question d'entreprise, de sécurité... ?

M. Bernard : C'est une question d'amiante M. le Maire.

M. le Maire : Et bien qu'on nous le dise. Est-ce qu'il y a d'autres questions diverses ?

M. Chaillet : Je voulais juste rajouter que nous avons ce soir dans le public la présence de Sergio Rabak qui est champion du Rhône de pétanque. Je tenais à le féliciter publiquement. Bravo à lui.

M. le Maire : Deuxième édition consécutive, bravo !

La séance du conseil d'arrondissement est levée, nous enchaînons à 19h avec la séance du CICA. L'adjoint au Maire en charge des espaces verts entre autres, Alain Giordano, nous a rejoint avec des responsables des services techniques et nous allons aborder ce sujet important dans quelques instants.

La séance est levée à 18h55.